

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 150623-07- PER-

### TRANSFORMATION DE POSTES

REÇU

le 30 JUIN 2015

M. LACRAMPE expose :

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

#### 1 – Mise à jour du tableau des effectifs

Pour faire suite au départ à la retraite de l'ancien chef de bassin et au recrutement du nouveau maître nageur, il convient de procéder administrativement à la mise à jour du tableau des effectifs en supprimant un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe et en créant un poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

#### 2 – Evolutions liées à des propositions de promotions internes

##### 2.1 – Services Techniques

Les services techniques sont actuellement dotés d'un agent de maîtrise qui dirige, coordonne et anime les équipes d'agents du pôle technique de la communauté de communes. Ce poste qui requiert une très grande polyvalence est amené à évoluer.

En effet, l'agent sera dorénavant amené à :

- participer aux opérations comptables du service,
- participer à l'élaboration des budgets prévisionnels et au suivi des dépenses de gestion,
- participer à la mise en place, puis saisir le progiciel de programmation et de gestion des interventions de maintenance et de régie (gestion du patrimoine immobilier),
- monter des dossiers d'études de projet, participer à l'élaboration et au suivi des pièces de marché,
- participer aux réflexions et à la mise en place, en termes de réorganisation du pôle, découlant de la réforme territoriale (encadrement complémentaire, évolutions des compétences, évolution du territoire...).

A ce titre, il vous est proposé de supprimer un poste d'agent de maîtrise, et de créer un poste de technicien territorial.

Il est entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

## **2.2 – Direction Générale des Services**

Pour sa direction générale des services, la communauté de communes emploie un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe. Les missions de celui-ci consistent à préparer les assemblées (bureaux communautaires, conseils communautaires et conseils des maires), à piloter le service (courrier, accueil, secrétariat de direction) et à gérer la commande publique en collaboration avec les services concernés.

Suite à la réorganisation des services, cette personne s'est vue confier le rôle de « chef du service administration générale ».

Compte tenu de l'évolution probable du poste dans le cadre des projets de fusion des intercommunalités, il vous est proposé de supprimer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'attaché territorial.

## **2.3 – Ressources Humaines**

Le développement de la communauté de communes du Piémont Oloronais a nécessité la professionnalisation de son service des ressources humaines.

Dans le cadre de cette réorganisation, les ressources humaines ont été découpées en quatre domaines d'intervention spécifique : Paye, Carrière, Formation et Absences Médicales.

Le poste de gestionnaire des carrières est actuellement occupé par un agent de catégorie C mais dont les missions et le degré d'expertise relèvent dans les faits du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

C'est ainsi qu'il vous est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste de rédacteur territorial.

Pour information, l'ensemble de ces mesures représente une dépense de 4 000 € dont les crédits ont été prévus au budget primitif 2015. Elles pourront être applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2015 sous réserve de l'acceptation des dossiers par la commission administrative paritaire.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le présent rapport
- **PROCEDE** à la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus
- **SUPPRIME**, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'agent de maîtrise, un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- **CREE**, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire, un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, un poste de technicien, un poste d'attaché territorial et un poste de rédacteur.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15

Le Président



Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE